

Note à l'attention des membres du jury pour l'évaluation

REALISATION D'UNE PRISE DE VUE EN STUDIO

La demande est conforme

- Le contrôle de la netteté est correctement effectué 5 points
- Le couteau est net et la fourchette floue
- Les mesures d'exposition sont correctement effectuées 5 points
- Le ou les couples d'exposition se situent dans les limites admissibles pour obtenir une image exploitable.
- La perspective est respectée 4 points
- Le point de vue est satisfaisant
- Les dimensions sont respectées 3 points
- L'éclairage est correctement positionné 3 points

REALISATION D'UN TRAITEMENT ARGENTIQUE COULEUR

La demande est conforme

- Le cadrage est correct 4 points
- Le chromatisme est respecté 4 points
- La densité est respectée (tolérance : plus ou moins 10 %) 4 points
- Le rapport d'agrandissement est respecté 4 points
- Soins et propreté 2 points
- Qualité de la repique 2 points

REALISATION DE PRISES DE VUE DE REPORTAGE SUR EQUIPEMENTS NUMERIQUES

- Respect de la commande 4 points
- Qualité technique :
 - netteté 2 points
 - exposition 2 points
 - éclairage 2 points
 - cadrage 2 points
- Qualité esthétique :
 - composition 3 points
 - expression du modèle 3 points
- Communication :
 - pertinence de l'argumentation 2 points

Groupement inter académique II	Session 2003	Code 3-0287	
Examen et spécialité CAP PHOTOGRAPHE			
Intitulé de l'épreuve EP1 Techniques Photographiques et Communication			
Type CORRIGÉ	Facultatif : date et heure	Durée 8 H max.	N° de page / total 10 CB 1/2

REALISATION D'UN TRAITEMENT NUMERIQUE

- Qualité de la repique 6 points
Les corrections sont prises en compte et effectuées
- Conformité par rapport à la demande 10 points
La demande initiale est comprise sans équivoque ni ambiguïté.
Les supports techniques sont maîtrisés
- Archivage 4 points
Le document est repéré, classé et archivé selon les consignes du donneur d'ordre.

amen et spécialité	Rappel codage
CAP PHOTOGRAPHE	3-0287
Intitulé de l'épreuve	N° de page
EP1 Techniques Photographiques et Communication	CB 2/2